



Direction de  
la protection judiciaire  
de la jeunesse

# Rapport d'activité

MISSION NATIONALE DE VEILLE  
ET D'INFORMATION

2019



MINVI

MISSION DE VEILLE  
ET D'INFORMATION



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

# Sommaire

## **I- La mission nationale de veille et d'information et le réseau des référents laïcité et citoyenneté**

- 1) Composition et mobilité du réseau des RLC
- 2) Animation du réseau des RLC

## **II- Participation à la politique publique de prévention de la radicalisation**

- 1) La participation des RLC à la politique publique de prévention de la radicalisation portée par les préfetures : des expériences inégales
- 2) Une dynamique partenariale soutenue
- 3) Dynamique de travail au sein de l'institution judiciaire

## **III- Une mission qui s'adapte à un contexte évolutif**

- 1) L'analyse des 4 catégories MNVI : une baisse pour les 3 catégories d'adolescents, une hausse pour les suivis d'enfants en protection de l'enfance en raison de la radicalisation des parents
- 2) Le nécessaire maintien d'une vigilance concernant l'idéologie salafite-djihadiste
- 3) L'émergence d'autres formes de radicalités, notamment d'ultra-droite
- 4) Les enfants de retour de zones d'opérations de groupements terroristes
- 5) Focus sur les Antilles

## **IV- Evolution de la mise en œuvre de la mission « radicalisation/ laïcité/citoyenneté »**

- 1) Structuration de la mission en DIR et dans les territoires
- 2) Les instances de travail mises en place en lien avec la mission

## **V- Actions spécifiques conduites dans le cadre de la mission**

- 1) Le RLC en soutien à la prise en charge des mineurs radicalisés
- 2) Donner du sens aux actions de prévention de la radicalisation et de promotion de la citoyenneté
- 3) Appui à la mise en œuvre des orientations de la DPJJ concernant la laïcité et la neutralité
- 4) Déploiement du dispositif de prise en charge des enfants de retour de zones d'opérations de groupements terroristes

## **VI- La formation**

- 1) La déclinaison du plan de formation dédié
- 2) La formation des RLC
- 3) Les liens RLC/PTF
- 4) Les actions de sensibilisation mises en place par les RLC à destination des professionnels
- 5) Les perspectives de formation

## **VII – Recherche**

## **VIII - Bilan de la consommation de l'enveloppe budgétaire dans le cadre du PLAT**

## **Conclusion et perspectives de travail pour 2020**

# Introduction

La politique publique de prévention de la radicalisation et la mission de la MNVI qui en découle sont directement impactés par le contexte international et les évolutions de la société. L'évolution des phénomènes de radicalisation, la baisse de la fréquence des instances préfectorales dédiées, la baisse du nombre de situations de radicalisation en lien avec l'idéologie salafite-djihadiste et l'apparition de nouvelles formes de radicalisation, ont eu un impact sur les missions et les projets portés par les RLC en 2019.

L'année 2019 a été particulièrement marquée par l'inspection conduite par l'Inspection Générale de la Justice (IGJ) relative à la prise en charge d'un mineur poursuivi pour association de malfaiteur terroriste (AMT) interpellé en état de récidive. Le rapport d'inspection a souligné la nécessité de mieux appréhender la dangerosité de ces mineurs, de croiser les informations et les incidents concernant ces derniers, et enfin, d'intégrer le fait religieux et le désengagement idéologique dans les prises en charge.

L'année 2019 a également été marquée par la formation à l'ENPJJ de l'ensemble du réseau des RLC au dispositif « Valeurs de la République et Laïcité » (VRL) de niveau 2 proposé par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT, ex CGET). Cette formation a permis de transmettre aux RLC des bases solides sur la laïcité et leur offre la possibilité de dispenser des formations VRL auprès des professionnels.

Enfin, cette année fut également caractérisée par un investissement plus important de la MNVI sur la thématique des enfants de retour de zones d'opérations de groupements terroristes par la participation aux formations et aux actions de sensibilisation, la construction d'outils en soutien à la prise en charge, et le développement des liens avec les partenaires du dispositif.

*Ce bilan annuel repose sur la synthèse des rapports d'activité des RLC interrégionaux, lesquels sont eux-mêmes basés sur l'ensemble des retours des RLC territoriaux. Les éléments figurant en italique dans le rapport sont des exemples d'actions mises en place ; ils ne sont pas exhaustifs.*

# I- La mission nationale de veille et d'information et le réseau des référents laïcité et citoyenneté

## **1. Composition et mobilité du réseau des RLC**

En janvier 2020, le réseau RLC était composé de 73 postes. Un 74ème poste en administration centrale a été créé, lequel est proposé à la mobilité 2020.

Le réseau a connu un important turn over en 2019, notamment sur les postes de RLC DIR qui étaient restés relativement stables depuis 2015 et qui ont enregistré 4 départs et 5 arrivées (4 remplacements en DIR Ile-de-France Outre-Mer/Grand Est/Sud Est/Centre Est et une arrivée en DIR Grand Nord sur le poste vacant depuis 1 an).

Concernant les postes de RLC DT : 6 départs et 15 arrivées (dont 3 sur les nouveaux postes créés et proposés à la mobilité de 2019 pour doubler les postes en DT Paris, Seine-Saint-Denis et Toulouse)

Pendant l'année, 3 postes en DT ont connu des absences de longue durée en raison d'un congé maternité et 2 arrêts maladie.

A ce jour 69 RLC sont en fonction, 4 postes sont vacants (DIR Grand Est, DT Franche Comté, Centre/Orléans et Aquitaine Sud).

Sur les 69 postes de RLC actuellement occupés :

- 35 sont issus d'un recrutement interne qui se décompose en : 6 issus du corps de directeur de service PJJ – 27 chefs de service éducatif -1 professeur technique -1 attaché.
- 11 sont issus d'un recrutement par voie de détachement et sont issus de différentes administrations : 4 de l'Education nationale – 1 du ministère des affaires sociales -5 de la fonction publique territoriale – 1 du ministère de l'intérieur – 1 de la Direction de l'administration pénitentiaire.
- 23 sont contractuels et sont majoritairement diplômés en sociologie, anthropologie ou sciences politiques. Par ailleurs, un RLC était avocat et une était psychologue.

## **2. Animation du réseau des RLC**

L'animation du réseau des RLC est déclinée autour de 3 instances principales :

- La réunion mensuelle organisée par la MNVI au niveau national qui regroupe les RLC DIR et de l'ENPJJ
- Les réunions mensuelles en région sous l'égide des RLC DIR avec les RLC des territoires (parfois les réunions sont délocalisées au sein des directions territoriales)
- Le regroupement annuel de l'ensemble du réseau qui s'est tenu en novembre 2019 à Caen

Par ailleurs, 2019 fut marquée par la création de la GED « Alfresco MNVI » qui est une plateforme numérique de partage de ressources à destination du réseau des RLC. Cet outil

est alimenté par la MNVI et permet de regrouper l'ensemble des ressources et documents en lien avec les thématiques MNVI (notes et circulaires, documents ressources, actions éducatives innovantes, outils pédagogiques, veilles hebdomadaires de la MNVI, bilans, actes des regroupements nationaux, etc.).

En 2019, le partage de pratiques, d'expériences et de questionnements, au sein du réseau RLC a été très efficient. Travailler en réseau c'est partager de l'information, des connaissances, des outils et des supports pour que l'ensemble de ses membres montent en compétences au service de la mission. La diversité des parcours professionnels des RLC vient renforcer cette dynamique de travail.

## II - Participation à la politique publique de prévention de la radicalisation

### **1. La participation des RLC à la politique publique de prévention de la radicalisation portée par les préfetures : des expériences inégales**

- **La cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF)**

La quasi-totalité des territoires dispose d'une CPRAF. Néanmoins, sur certaines préfetures, cette instance n'existe pas ou plus (Guyane, Hautes Pyrénées, Côtes d'Armor) ou ont été rarement réunies en 2019 (Allier, Guadeloupe). Par ailleurs, dans certains départements (3), la CPRAF a été supprimée au profit d'une CPRAF restreinte justice (Manche, Ille-et-Vilaine), ou au profit d'un GED (Indre jusqu'à mars 2020). De nombreuses DIR notent que le rythme des CPRAF est plus espacé depuis 2019.

Dans la quasi-totalité des départements, la PJJ est conviée aux CPRAF. Quelques exceptions demeurent pour le département de la Mayenne (la PJJ n'est pas invitée), l'Yonne et la Martinique (la PJJ n'est conviée que s'il y a des situations qui la concernent).

La représentation de la PJJ est assurée par le RLC DT parfois accompagné du DT ou DTA.

L'utilité de la présence de la PJJ dans cette instance est unanimement reconnue, néanmoins, certaines difficultés éparses ont été signalées par les DIR :

- Le Parquet n'est pas représenté dans certaines CPRAF, ce qui fragilise la coordination PJJ-Parquet dès lors que la PJJ ne siège pas en GED. Cette absence peut mettre en difficulté la PJJ concernant le mode de transmission des informations de l'autorité judiciaire à la préfeture en amont des CPRAF.
- Difficulté à faire respecter le cadre légal concernant le partage d'informations et le respect du secret professionnel.
- Lorsque les CPRAF ne se réunissent plus ou n'associent pas la PJJ, cela fragilise la dynamique partenariale, la visibilité sur le phénomène de radicalisation à l'échelle territoriale et la vigilance sur les situations individuelles.

- La CPRAF peut, selon les départements, avoir un rôle davantage axé sur une approche « sécuritaire » qu'un rôle d'accompagnement des familles.
- Certaines CPRAF s'attachent essentiellement au suivi des situations et n'impulsent pas de réelles dynamiques pluri institutionnelles dans le champ de la prévention de la radicalisation.
- Certains regrettent de ne pas avoir l'ordre du jour des CPRAF en amont de celles-ci.
- Certains regrettent l'absence d'experts sur le fait religieux ce qui pourrait apporter un éclairage intéressant.

- **La CPRAF restreinte dans le cadre du dispositif de prise en charge des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes**

Il y a peu de CPRAF dédiées aux situations de mineurs de retour de zone et pas systématiquement dans les territoires qui ont pourtant à connaître de situations de retours de zone. Dans certains départements, la CPRAF restreinte cohabite avec la CPRAF « classique », alors que d'autres départements ont remplacé la CPRAF par une CPRAF restreinte (comme prévu par les circulaires de 2014).

La place donnée à la PJJ dans cette instance est hétérogène. Si dans certains territoires la PJJ a une place prépondérante en tant que copilote du dispositif (Bouches du Rhône, Vendée), dans d'autres territoires la PJJ n'est pas conviée (Vaucluse, Gironde, Charente-Maritime, Vienne, Haute-Vienne).

Sur les territoires concernés par des retours de zone et sur lesquels une CPRAF restreinte est réunie, celle-ci se tient de façon hétérogène à un rythme mensuel, tous les deux mois, trois fois par an ou au grès de l'évolution des situations.

La représentation de la PJJ est assurée par le RLC, parfois accompagné du DT/DTA.

- **Le groupe d'évaluation départemental (GED)**

Les GED existent dans la quasi-totalité des départements. Ils se réunissent de façon hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle, trimestrielle ou à un rythme aléatoire dans certains départements. La PJJ n'est présente que dans huit territoires: Indre, Nièvre, Val-d'Oise, Seine et Marne, Loire, Aube, Haute-Marne, Ardennes. Sur ces 8 instances, une habilitation secret défense nationale est exigée en Seine-et-Marne, Aube et Haute-Marne. C'est alors le DT ou le DTA qui s'y rend. Dans quatre autres départements, c'est le RLC DT qui assure la représentation de la PJJ.

Certaines DIR indiquent que l'absence de la PJJ en GED peut constituer une difficulté lorsqu'une situation suivie par la PJJ est évoquée. Dans plusieurs cas, l'habilitation secret défense nationale a été opposée à la PJJ pour ne pas la convier (Gironde, Tarn, Aveyron). La participation de la PJJ aux GED lorsque des situations de mineurs y sont abordées pourrait permettre une communication plus fluide et un partage d'informations simplifié.

- **La cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR)**

La création des CLIR a été annoncée lors du séminaire des préfets du 28 novembre 2019 relatif à la « Lutte contre l'islamisme et le repli communautaire » et actée par la circulaire du ministère de l'intérieur du 27 novembre 2019 relative à la lutte contre l'islamisme et contre les différentes atteintes aux principes républicains.

Les CLIR sont encore peu développées. En effet, cette instance existe dans 30 départements<sup>1</sup>. La PJJ n'est pas systématiquement conviée puisqu'elle est présente à ce jour uniquement dans 14 d'entre elles. Lorsque la PJJ est invitée, c'est le RLC qui est présent excepté à Mayotte où l'habilitation secret de la défense nationale est requise. La fréquence varie de bimensuelle à annuelle.

Selon les départements, cette instance permet :

- Des prises d'informations sur les lieux ou associations où se développent d'éventuels foyers de radicalisations.
- D'établir un maillage avec les services afin de renforcer l'axe prévention.
- D'identifier les acteurs et l'offre de formation disponible.
- De recueillir une analyse sur le contexte d'une situation qui viendrait à être exposée comme n'étant pas conforme aux valeurs de la République.

D'une manière générale, le réseau RLC est en attente de ces réunions afin de poursuivre la conclusion des partenariats locaux pour construire des actions communes dans le domaine de la prévention.

Il est souligné par les DIR qu'une des difficultés principales de ces instances repose sur le turn over des référents « radicalisation » chez les partenaires. Ces changements nécessitent des réajustements et provoquent parfois la suspension de certaines actions partenariales.

## **2. Une dynamique partenariale soutenue**

- En 2019, la politique d'ouverture en direction des institutions et des associations s'est poursuivie. Les RLC ont impulsé des actions sur leur territoire en lien avec différents partenaires. Parmi les actions menées en partenariats, il y a à la fois des actions de formation, des instances de partage de réflexions et de pratiques, et des actions éducatives à destination de mineurs. A l'instar des bilans précédents, on retrouve comme partenaires : l'Education Nationale, les conseils départementaux, les préfetures, les MJC, la CAF, les missions locales, des organismes de formation, les MDA, les ARS, des musées et lieux de mémoire

---

<sup>1</sup> Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Val-D'oise, Aude, Pyrénées orientales, Mayotte, Guyane, Loire, Var, Rhône-Ain, Côte d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine, Maine et Loire, Sarthe, Loiret, Indre, Yonne, Côte d'Or, Nièvre, Belfort, Jura, Dordogne, Creuse, Corrèze, Lot-et-Garonne, Haute-Vienne, Nord, Oise, Ardennes.

- **Focus éducation Nationale (EN)**

Le partenariat avec l'EN n'est toujours pas uniformément investi sur l'ensemble du territoire. Sur certains territoires, il s'agit d'un acteur incontournable.

*En Lorraine, l'EN demeure un partenaire essentiel. C'est surtout grâce à l'investissement de professeurs qu'il est possible d'impulser et de reconduire des initiatives en lien avec la prévention de la radicalisation et la citoyenneté : notamment dans les stages citoyenneté, accompagnement avec des professionnels de la PJJ lors de cérémonies commémoratives des Raffles nancéennes de 1943.*

*En Auvergne-Rhône-Alpes, une collaboration a débuté en 2019 avec le bureau des*

*établissements et de la vie scolaire de la région académique Deux thématiques sont mises au travail autour la laïcité et du fait religieux en vue de co-organiser une journée d'étude en 2020.*

*En DIR le Sud-Est, le partenariat avec l'EN est particulièrement actif. Des actions communes concernant la laïcité et l'approche du fait religieux sont en travail. Par ailleurs, des réunions communes permettent d'évoquer les situations de mineurs PJJ scolarisés pour lesquels l'une ou l'autre des deux institutions a relevé un risque de radicalisation.*

- **Focus maison des adolescents (MDA)**

Concernant les MDA, si elles sont désormais toutes inscrites dans le réseau partenarial de la lutte contre la radicalisation, le niveau de compétence des MDA sur cette mission est variable. Quelques MDA sont de véritables moteurs (à l'image de la MDA de Strasbourg, qui réalise depuis plusieurs années, des « évaluations primaires » pour les situations évoquées en CPRAF et non judiciairisées), mais d'autres ne représentent pas encore un partenaire ressource sur la radicalisation.

*En Franche Comté, la RLC est intervenue dans la formation des professionnels animant l'exposition « Paroles en Tête » au sein de la MDA de Besançon portant sur les libertés, convictions et valeurs de la République. Cette exposition existe depuis plusieurs années et a été conçue par la MDA et ses partenaires*

*pour traiter de toutes les préoccupations des adolescents de façon interactive, éducative et pédagogique. Dans ce cadre, la MDA a sollicité la RLC pour enrichir ce support avec des éléments relatifs aux croyances, aux convictions et à la laïcité.*

- **Focus agence régionale de santé (ARS)**

Les réunions de concertation concernant la prise en charge des mineurs de retour de zone ont permis de créer ou de renforcer le partenariat avec les ARS, et cela, malgré l'absence de « situations retour de zone ».

*La RLC de la DIR Sud-Ouest a été sollicitée par l'ARS pour être membre du jury dans le cadre d'un appel à projet relatif à la*

*constitution d'un réseau régional d'appui aux professionnels de santé en matière de prévention de la radicalisation.*



Sur la DT Haute Garonne/Ariège/Hautes Pyrénées, différents temps de rencontre sur les dispositifs concernant les retours de Syrie

ont été organisés avec le conseil départemental, le service hospitalier identifié par l'ARS et le centre de ressources régional en santé mentale (CRESAM).

- **Focus direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)**

La mise en œuvre de la formation obligatoire « Valeurs de la République, niveau 2 » a permis d'intégrer les RLC au réseau des formateurs des DRJSCS. Dans certains territoires, cela leur a permis de développer la formation en collaboration avec les DRJSCS au bénéfice de professionnels PJJ.

- **Focus direction régionale des affaires culturelles (DRAC)**

Les partenariats avec les DRAC pourraient être davantage exploités. En effet, de nombreux projets mêlant culture et citoyenneté demeurent financés uniquement sur le PLAT.

En Lorraine, la DRAC a été sollicitée par la DT pour le financement du projet du camp théâtre territorial 2019 intitulé « question de genre » (avec pour thème les représentations de genre, la prévention des discriminations et

des violences et l'égalité homme/femme). Ce portage financier mixte, complexe et ambitieux, a permis de contribuer au succès du gême camp théâtre territorial.

- **Focus musées et lieux de mémoire**

De nombreuses conventions existent. Certains territoires ont accentué ces partenariats en 2019.

En DIR Centre Est, un travail a été lancé en 2019 pour développer des relations institutionnelles entre le mémorial de la prison de Montluc et le mémorial des enfants d'Izieu, de façon à adapter les supports pédagogiques aux jeunes de la PJJ et de développer les ressources à disposition des professionnels.

La ministre de la Justice a signé cette année une convention avec le camp des Milles qui permet, aux territoires de l'inter région Sud Est notamment, de s'appuyer sur ce lieu de

mémoire pour « mener des actions concourant à l'éducation et à la citoyenneté, à la transmission de la mémoire et à la prévention des extrémismes identitaires et des radicalisations, des racismes et de l'antisémitisme ». Aussi, en décembre 2019, la PJJ des Bouches du Rhône y a organisé une journée de formation qui a rassemblé 250 professionnels de toutes administrations confondues pour présenter les dispositifs de prévention de la radicalisation avec la préfecture de Police, la Cour d'appel d'Aix en Provence et les acteurs de la CPRAF.

### 3. Dynamique de travail au sein de l'institution judiciaire

- **Les cellules justice**

La réunion des cellules justice en amont des CPRAF est très hétérogène selon les DIR. Sur la DIR Sud et Sud-Est, la majorité des départements en disposent. A l'inverse, dans les autres DIR, cette instance reste assez peu développée.

En Sud-Ouest, 5 départements ont mis en place cette instance mais la PJJ n'y a jamais été conviée. Dans certains territoires, cette cellule justice se réunit avant chaque CPRAF. Pour d'autres, elle se réunit moins régulièrement (tous les 2 mois, trimestriellement, deux fois par an, annuellement). Lorsqu'il n'y a pas de cellule-justice, une rencontre avec les ASR et la PJJ est parfois organisée en amont des CPRAF. La représentation de la PJJ est assurée par le RLC et/ou DT DTA et dans quelques cas (3), le RLC est accompagné d'un DS ou RUE.

**Préconisation : sensibiliser les procureurs de la République à l'utilité de la tenue de cette instance.**

- **Le lien avec l'autorité judiciaire**

A l'instar des années précédentes, des temps de travail ont été organisés avec les magistrats anti-terroristes et les représentants de la DIR Ile-de-France Outre-Mer concernant la prise en charge des mineurs AMT. De même, des magistrats antiterroristes et des juges des enfants de Paris sont membres du comité de pilotage du DASI (PNAT, instruction antiterroriste, TPE de Paris).

Sur les autres inter régions, comme indiqué précédemment, l'absence de certains parquets en CPRAF et l'absence de réunions avec ces dernières fragilisent le lien avec l'autorité judiciaire, en particulier lorsqu'il n'y a pas non plus de cellules justice. Cette difficulté a été relayée auprès de la DACG par l'envoi d'un document synthétisant l'état de la participation de la PJJ aux différentes instances relatives à la politique publique de lutte contre la radicalisation.

La présence d'assistants spécialisés radicalisation (ASR) en juridictions facilite grandement le lien avec les juridictions, mais les postes d'ASR ne sont pas présents dans toutes les juridictions. Lorsqu'ils existent, les liens sont effectifs bien que les modalités d'échange d'informations soient à clarifier.

Les liens entre le RLC et l'ASR ne concernent pas uniquement les situations individuelles.

*En Moselle, en déclinaison de la convention PJJ/Juridiction, l'ASR et la RLC ont animé conjointement 4 sessions de formations « Valeurs de la République et Laïcité » auprès des professionnels de la justice (PJJ/Service judiciaire/AP/SPIP).*

*Le tribunal judiciaire de Caen, le conseil départemental d'accès au droit, le barreau de Caen, et la DTPJJ se sont associés pour construire une journée sur la promotion de la citoyenneté pour célébrer le 30ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant.*

- **Les liens avec l'administration pénitentiaire**

La note DAP/DPJJ du 13 janvier 2017 relative au « protocole de coopération en vue de la prévention et la prise en charge de mineurs et jeunes majeurs en situation de radicalisation » a été déclinée dans l'ensemble des DIR par la signature d'un protocole interrégional Cette déclinaison s'est poursuivie en 2019 par des protocollisations au niveau de certains territoires.

*A Paris, un protocole entre la DT et le SPIP de Paris signé en septembre 2019 prévoit les modalités d'articulation entre les services et le SPIP sur les situations de radicalisation. Dans ce cadre, les institutions s'associent et s'invitent mutuellement aux différentes réunions partenariales (commission laïcité/citoyenneté, actions de sensibilisation, etc.).*

*En Guadeloupe, un avenant au protocole DISP-PJJ signé en 2019 définit les modalités de travail entre les professionnels s'agissant*

*des personnes signalées pour risque de radicalisation. Une grille de repérage des éléments constituant la dangerosité d'une personne incarcérée est jointe au protocole.*

*Une convention de partenariat a également été finalisée en mai 2019 dans le Vaucluse. Le SPIP a été convié en CDTE en septembre 2019 pour que soient clarifiées et déclinées les modalités de travail avec les services.*

La participation des RLC en CPU des établissements pénitentiaires pour des suivis de mineurs/jeunes majeurs radicalisés ou en risque de l'être s'est développée en 2019.

*Sur la DIR Grand-Ouest, deux RLC sur les 5 territoires qui comptent un lieu de détention mineurs, participent aux CPU «dangerosité/sécurité ». La RLC Basse Normandie siège aux CPU de la Maison*

*d'arrêt de Caen, tandis que la RLC Loire Atlantique/Vendée est associée à celles de l'EPM d'Orvault dans le cadre du suivi individuel de situations.*

**Préconisation : Il convient d'encourager davantage la présence des RLC en CPU.**

Si la déclinaison du protocole interrégional a permis la consolidation des liens entre la PJJ et l'AP au service de la prévention de la radicalisation, certains dysfonctionnements dans les relations entre les 2 administrations persistent et les juridictions ont alerté la DPJJ afin de faire état certains constats :

- La sortie des jeunes majeurs en détention n'est pas assez anticipée, les obligations prennent parfois des mois à se mettre en place.
- Perte de l'information lors du passage mineur/majeur (le SPIP n'utilise pas les évaluations faites par la PJJ et les pistes de travail suggérées ne sont pas suivies par l'administration pénitentiaire).
- Lorsqu'il y a des situations suivies par l'AP et la PJJ (cela arrive souvent chez les AMT jeunes majeurs pour lesquels il y a souvent encore un SME ou un 16 bis suivi par la PJJ), il n'y a pas assez de liens entre les 2 services mandatés.
- Des difficultés de passage de relai lors de la majorité.

- Certains SPIP et établissements pénitentiaires n'auraient pas connaissance de la note nationale du 13 janvier 2017 et des protocoles inter régionaux.

Aussi, l'année 2019 a été marquée par la concertation entre la MNVI et la mission de lutte contre la radicalisation violente de la DAP (MLRV) en vue de la refonte de la note commune DAP/DPJJ du 13 janvier 2017. La nouvelle note reprend les principes arrêtés dans le précédent protocole auxquels sont ajoutés des principes de collaboration nouveaux. En effet, cette note vise à la réactualisation de ces protocoles compte-tenu de l'évolution du phénomène depuis 2017 ainsi que des bonnes pratiques et préconisations, des retours d'expériences, et des rapports d'inspection. La nouvelle monture de cette note a été travaillée lors d'une réunion commune RLC DIR et coordonnateurs radicalisation au sein des SPIP puis soumise pour contribution à l'ensemble des DIR. La nouvelle note sera publiée à l'automne 2020.

**Préconisation : la publication de la note commune DAP/DPJJ devra être l'occasion d'actualiser les protocoles interrégionaux et ainsi remettre au travail les liens entre les deux directions au sein de l'ensemble des inter régions.**

### III - Une mission qui s'adapte à un contexte évolutif

1. **L'analyse des 4 catégories MNVI : une baisse pour les 3 catégories d'adolescents, une hausse pour les suivis d'enfants en protection de l'enfance en raison de la radicalisation des parents**

1.1. Ensemble des mineurs	Mineurs suivis au pénal C1	Mineurs suivis au civil C2	Mineurs déjà suivis par la PJJ pour lesquels il y a eu un signalement au magistrat C3	Mineurs suivis du fait de la radicalisation des parents C4	Tous mineurs C1+C2+C3+C4
<i>dont le dossier est en cours</i>	80	37	109	274	471
<i>dont le dossier est archivé</i>	98	121	142	181	523
<b>Ensemble</b>	<b>178</b>	<b>158</b>	<b>251</b>	<b>455</b>	<b>994</b>

Au 10 juin 2020, 471 mineurs suivis par la PJJ sont recensés par les RLC dans Astrée<sup>2</sup> :

<sup>2</sup> Le nombre total de jeunes n'est pas une somme d'où le différentiel entre le nombre de mineurs suivis et le détail par type de suivi. Les identifiants cryptés dans l'application de recensement sont « dédoublonnés » automatiquement par l'application. Un même jeune a pu être enregistré la même année dans des catégories différentes : il sera compté dans chacune d'elle, mais au total ne comptera que pour un.

- 80 sont suivis dans un cadre pénal
- 37 dans un cadre civil pour des risques de radicalisation
- 109 sont suivies par la PJJ à un autre titre et ont été signalés en risque de radicalisation
- 274 sont suivis du fait de la radicalisation de leurs parents

Comme déjà relevé dans les deux derniers bilans de la mission, le phénomène de radicalisation des mineurs est en baisse sur le territoire national. En effet, le nombre de suivis liés à la radicalisation est en diminution. Pour rappel et en comparaison, en 2016, 874 situations étaient recensées. En parallèle, l'ensemble des DIR s'accorde pour indiquer que les situations évoquées en CPRAF sont également en constante baisse.

La tendance à la baisse des défèrements de mineurs pour AMT est toujours une réalité (passant de 27 en 2017 à 6 défèrements en 2018, puis 5 en 2019). Actuellement, sur les 80 mineurs qui ont été déférés pour AMT depuis 2012, 26 sont encore suivis par la PJJ (7 mineurs et 19 majeurs). Par ailleurs, un grand nombre de situations ont été archivées (523) car de nombreux mineurs ne sont désormais plus suivis par la PJJ soit par ce que les mesures sont arrivées à échéances, soit car les 21 ans ont été atteints. Parmi ces 80 mineurs, 63 ont été jugés.

Le nombre de mineurs suivis au titre de la protection de l'enfance pour un risque de radicalisation n'a jamais été aussi bas, puisqu'il est actuellement de 37. Comme analysé les années précédentes, la diminution de ce nombre s'explique par la montée en compétence des professionnels dans le repérage et l'analyse de ces phénomènes, entraînant des signalements davantage fondés sur un risque de radicalisation, distinguant plus nettement la conversion religieuse de la radicalisation. Par ailleurs, l'évolution du contexte géopolitique et, sans doute, l'impact des politiques publiques de prévention, ont contribué à annihiler les velléités de départ et à stabiliser le phénomène.

La DIR SUD souligne que de plus en plus de situations présentent une problématique relevant de la psychiatrie.

La seule catégorie qui ne connaît pas de baisse est celle des mineurs suivis en protection de l'enfance du fait de la radicalisation de leurs parents. En effet, ces situations constituent désormais plus de la moitié du total des situations recensées. Tendance inverse à 2016 où ces situations étaient minoritaires. Pour rappel, à l'été 2016, les mineurs suivis du fait de la radicalisation de leurs parents représentaient 16,7% du chiffre total pour 41,8 % l'année dernière et pour 58,17% aujourd'hui. Cette tendance s'explique par 3 phénomènes :

- Les mesures prononcées pour les enfants de retour de zones de groupements terroristes (50 retours en 2019)
- Une hausse de MJIE prononcées suite à un signalement de l'EN concernant des situations inquiétantes de scolarisation à domicile ; les motivations invoquées par les

parents pour justifier une scolarisation à domicile, combinés à des comportements et positionnements assimilés à une approche religieuse radicale ont pu motiver le prononcé de MJIE, systématiquement attribuées à la PJJ.

- Une instrumentalisation de la radicalisation dans le cadre de conflits parentaux pour l'obtention de la garde des enfants.

La DIR Grand Centre indique que plusieurs situations de MJIE sur l'inter région mentionnent également de la violence intrafamiliale et plus précisément des violences conjugales.

A travers cette évolution des mesures, il est à noter que de plus en plus de services de milieux ouverts sont impliqués dans des suivis en lien avec une problématique de radicalisation, alors que lors de l'émergence du phénomène, les hébergements étaient davantage impactés. Cela se ressent fortement sur les demandes d'accompagnement d'équipe qui sont de plus en plus importantes pour les milieux ouverts.

## **2. Le nécessaire maintien d'une vigilance concernant l'idéologie salafodjihadiste**

Bien que la tendance soit à la baisse concernant les situations de radicalisation ou de risque de radicalisation de type salafodjihadiste, l'attention sur ces mineurs ne doit pas être relâchée comme l'a démontré la situation d'un mineur suivi pour AMT depuis 2 ans, déferé une nouvelle fois en avril 2019 pour son implication dans la préparation d'un attentat.

De plus, comme évoqué dans le bilan 2018, les DIR notent toujours la propension de mineurs à se revendiquer d'un islam rigoriste (frères musulmans, salafisme). Certains territoires constatent la multiplication d'écoles hors contrat, susceptibles de constituer autant de vecteurs de repli communautariste et remettant en cause les valeurs républicaines et le principe de laïcité. Si ces écoles ne sont pas nécessairement d'orientation salafodjihadiste, elles constituent en revanche un point d'ancrage important pour les familles radicalisées, qui peuvent les utiliser d'une part pour s'assurer que leurs enfants aient accès à une éducation religieuse, et d'autre part pour qu'ils nouent des liens dès le plus jeune âge avec d'autres enfants exposés à la même idéologie. Ce questionnement sera l'un des enjeux de l'année 2020, notamment au travers de la déclinaison des politiques publiques portant sur la prévention contre les atteintes aux principes républicains et sur la lutte contre le repli communautaire.

Par ailleurs, le retrait des forces américaines ainsi que la mort d'Abou Bakr-al-Baghdadi en octobre 2019 ont entraîné « *un bouleversement de l'organisation terroriste et laisse à penser la mise en œuvre d'une reconfiguration du djihadisme avec un maintien de son espace idéologique*<sup>3</sup> ». Les observateurs s'attendent au retour de ressortissants français poursuivis dans le cadre d'une procédure judiciaire relevant du PNAT, ainsi qu'à l'arrivée potentielle de

---

<sup>3</sup> Hugo Micheron « Le jihadisme Français : quartiers, Syrie, Prisons » chez Gallimard

mineurs nés sur zone ou y ayant séjourné, plus âgés que ceux déjà rentrés, et pouvant présenter un endoctrinement résultant de l'éducation idéologique prônée par Daesh. De plus, la question des djihadistes condamnés à une peine de détention ferme libérables à partir de 2020 est une préoccupation au regard de la prégnance d'un discours djihadiste ancré entraînant un risque d'endoctrinement de mineurs évoluant dans leur environnement familial ou de quartier.

Enfin, les professionnels observent toujours chez certains adolescents des formes d'expression violentes et décomplexées d'opinion extrêmes et discriminantes et la montée d'intolérances multifformes, (homophobie, antisémitisme, sexisme).

### **3. L'émergence d'autres formes de radicalités, notamment d'ultra-droite**

Plusieurs DIR évoquent le développement de nouvelles formes de radicalités notamment d'ordre politique.

Selon le Global Terrorism Index 2019 (GTI) de l'Institute for Economics and Peace, le nombre d'actions terroristes d'extrême droite perpétrées en Occident a triplé en l'espace de cinq ans. Par ailleurs, le Counter-Terrorism Committee Executive Directorate (CTED) de l'ONU a récemment alerté les Etats membres de la menace croissante et de plus en plus transnationale du terrorisme d'extrême droite.

Si la PJJ avait déjà connu 3 situations de mineurs poursuivis pour AMT dans le cadre d'une idéologie d'ultra droite, la quasi-totalité des DIR mentionne en 2019 un développement de situations en lien avec un engagement politique de l'ultra-droite.

En DIR Grand Ouest, un mineur inscrit dans des mouvances d'ultra-droite violente a été déféré pour AMT en 2019. Le jeune fait l'objet d'un suivi médical en pédopsychiatrie pour des troubles du comportement, affectant les interactions sociales et affectives.

En DIR Grand Centre, deux jeunes ont été suivis par les services en raison de faits de violences en lien avec des thèses d'ultra-droites (les deux situations n'ont aucun lien entre elles). La première situation concerne un mineur ayant des troubles cognitifs et qui s'inscrit dans un contexte avéré de thèses extrémistes violentes en lien avec l'ultra-droite, et homophobes. Les faits de violences ont été commis à l'encontre de personnes homosexuelles à Lyon.

Ces situations se retrouvent également en protection de l'enfance, puisque, la DIR Grand Centre évoque aussi une situation suite à un signalement par l'éducation nationale, d'un jeune ayant fait un salut nazi et faisant preuve de prosélytisme sur des thèses de l'ultra-droite. Cet ancrage dans l'ultra-droite s'inscrivait dans une histoire trans-générationnelle.

Ce phénomène appelle à l'adaptabilité des professionnels car les ressorts de la radicalisation violente d'ultra droite chez les mineurs sont encore peu connus.

## **Préconisation : Développer la connaissance concernant le processus de radicalisation d'ultra droite et les leviers de prise en charge pertinents à développer.**

Par ailleurs, la DIR Grand Nord et la DIR Sud-Ouest évoquent également des suivis en lien avec une idéologie chrétienne extrême.

*Une UEMO de la DIR Sud-Ouest s'est vu confier plusieurs MJIE concernant des fratries vivant dans une communauté du mouvement religieux d'inspiration chrétienne « Thabita's Place » (également appelé les « Douze Tribus »). Ce mouvement est considéré comme sectaire par la MIVILUDE. Cette communauté prétend procéder à une lecture fondamentaliste de la Bible et vivre de la*

*même manière que les premiers chrétiens au 1er siècle. Les enfants sont scolarisés au sein même du groupe. Se fondant sur certains versets de la Bible, les parents sont encouragés à discipliner physiquement leurs enfants, notamment par des coups de baguettes. L'unité assure actuellement le suivi de 9 familles et 24 enfants vivant au sein de la communauté.*

### **4. Les enfants de retour de zones d'opérations de groupements terroristes**

L'évolution du conflit armé en zone irako-syrienne a pour conséquence l'augmentation de la prise en charge de mineurs de retour de zone. L'année a été marquée par des retours perlés selon 2 modalités : expulsions de familles dans le cadre du protocole Cazeneuve depuis la Turquie et rapatriements organisés par les autorités Françaises en provenance d'Irak ou des camps du Rojava d'enfants orphelins ou pour lesquels les mères ont donné leur accord. Le territoire majoritairement concerné est la Seine-Saint-Denis avec près de cinquante mineurs pris en charge depuis le début des retours dont plus de vingt sont arrivés sur le territoire en cette année 2019. La DT des Yvelines a également été fortement impactée par l'organisation des rapatriements et connaît des prises en charge d'enfants dont les parents sont décédés ou restés sur zone. En fin d'année, se sont 50 mineurs qui ont été pris en charge à leur retour de ZOGT en 2019, sur un total de 145 retours depuis 2016, dont 129 suivis par la PJJ.

Dans les territoires concernés par ces retours, il a été constaté que le profil et le parcours des familles n'entrent pas dans un schéma unique et qu'il est, par conséquent, nécessaire d'innover en matière de prise en charge afin d'adapter les méthodes et médias au profil de ces mineurs. En effet, ces enfants sont souvent plus jeunes que les publics habituellement suivis par la PJJ. De plus, ces enfants présentent des traumatismes divers dus à leurs conditions de vie sur zone en temps de guerre, à leur vécu d'exil, à la séparation de la mère incarcérée, ou au deuil du ou des parents, etc.

Globalement il est constaté que ces enfants évoluent positivement et s'adaptent bien à leur nouvel environnement, même si persistent des traumatismes importants et malgré les multiples sollicitations d'intervenants dans leur prise en charge très dense (éducateurs, magistrats, experts, soignants, etc.)



Du côté des professionnels, la sortie de détention des parents peut parfois inquiéter, car elle expose les enfants à un risque de déstabilisation. Il est indiqué que le manque d'authenticité de ces adultes dans la relation aux équipes éducatives et les tentatives de dissimulation restent des préoccupations permanentes.

## 5. Focus sur les Antilles

Les Antilles sont particulièrement marquées par des situations d'extrême violence, inscrites notamment dans des dynamiques de gangs. La RLC de Martinique souligne une recrudescence des homicides par arme à feu en 2019. Cette extrême violence témoigne de la radicalisation de la violence de certains jeunes du territoire, et constitue la réalité de travail de certains RLC ultra-marins. A l'instar du djihadisme, les ressorts de cette radicalité tels que l'identité, la transmission, l'histoire, et le sentiment d'appartenance sont à travailler. Ainsi, en Outre-Mer, et notamment à Mayotte, les actions se concentrent utilement sur l'identité, le rapport à l'autre et le sentiment d'appartenance à une Nation.

## IV - Evolution de la mise en œuvre de la mission radicalisation - laïcité - citoyenneté -

### 1. Structuration de la mission en DIR et dans les territoires

Si la place du RLC et le rôle de la MNVI n'ont pas été, à l'origine, faciles à identifier par les services et les partenaires de la PJJ, ce n'est désormais plus le cas ; la singularité et la spécialisation de la mission n'étant plus propre à notre seule administration. La mission semble donc s'institutionnaliser au sein de l'ensemble des DIR et la mise en œuvre de la mission « radicalisation/laïcité/ citoyenneté » constitue désormais un axe de la stratégie inter régionale dans la plupart des DIR.

*Sur la DIR Grand Est, un séminaire de cadres sur les politiques publiques de protection de l'enfance et de la radicalisation a été organisé en 2019.*

*Sur la DIR Sud-Est, une note de cadrage interrégionale de la mission laïcité et citoyenneté a été signée par le DIR, le 7 juin 2019 pour fixer les axes de travail 2019/2020 : prévention radicalisation, accueil des mineurs*

*RDZ, renforcement de la présence des RLC dans les synthèses, travail sur les collaborations institutionnelles et partenariales, méthodologie de projets, adaptation de contenus pédagogiques innovants aux problématiques ciblées (financements PLAT) et contribution à la démarche de recherche de l'institution sur ces thématiques.*

Concernant la transversalité de la mission, plusieurs bilans des DIR relèvent qu'elle est efficace. Le bilan de la DIR Grand Est, par exemple, indique que dans la plupart des territoires, le RLC est inscrit dans une démarche de travail transversale avec le reste des cadres de la DIR ou de la DT. Cette coordination entre les cadres de la DT se fait sous l'égide du RPI ou du DTA. Ce fonctionnement permet un portage conjoint de projets entre la

ligne fonctionnelle DME et le réseau RLC et un partage des stratégies sur les situations éducatives les plus complexes en s'accordant sur la méthodologie, les besoins et les modalités d'actions ou de financement.

Des temps de travail sont régulièrement planifiés avec la DEPAFI pour l'actualisation de la procédure et le suivi du budget PLAT.

Les liens avec la ligne RH se matérialisent principalement à travers la politique de recrutement et de formation. La DIR Centre-Est a initié un travail conjoint RH/RLC sur le devoir de neutralité des professionnels.

**Préconisation : mener un travail conjoint avec la ligne RH concernant les questions de neutralité des professionnels.**

Sur certaines DIR, un travail a également été conduit avec la maîtrise des risques suites aux conclusions de l'audit relatif à la mise en œuvre de la note relative à l'organisation territoriale.

En DT, à quelques exceptions près, les RLC sont rattachés aux directeurs territoriaux ou adjoints et participent également aux CODIR et aux CDT- CDTé. Ce positionnement permet aux RLC d'avoir une connaissance des enjeux stratégiques de leurs territoires, facilite leurs échanges avec les cadres des établissements et services et favorise l'inscription transversale de leurs missions dans les projets territoriaux. Par ailleurs, ils sont parfois rattachés fonctionnellement au pôle des politiques institutionnelles tout en restant rattachés hiérarchiquement au DT/DTA.

**Préconisation : dans les DT où le rattachement hiérarchique à la direction n'est pas effectif, la publication de la nouvelle note cadre d'intervention des RLC devra être l'occasion de le mettre en place.**

La principale difficulté concernant la structuration de la mission au sein des DIR et DT concerne le champ d'intervention confié aux RLC DT. Le bilan 2018 préconisait de recentrer les missions du RLC sur les problématiques relatives à la prévention et la lutte contre la radicalisation et à la laïcité et neutralité. Force est de constater que cette préconisation est toujours valable aujourd'hui en ce qui concerne les missions de certains RLC DT. Trop souvent, le RLC DT est amené à assurer des fonctions qui n'entrent pas dans le cadre de sa mission notamment au nom de la solidarité territoriale et pour pallier aux vacances de postes en DT. Il s'agit de veiller à ce que ces missions restent temporaires (suppléance ponctuelle) et ne soient pas chronophages au détriment du bon déploiement de la mission de prévention et de lutte contre la radicalisation et de l'accompagnement des orientations relatives à la laïcité et la neutralité.

**Préconisation : le portage de la nouvelle note cadre d'intervention des RLC devra être l'occasion d'un réel travail de recentrage de la mission des RLC sur les missions radicalisation, laïcité, citoyenneté.**

## 2. Les instances de travail mises en place en lien avec la mission

Toutes les directions territoriales ont mis place au minimum des groupes ressources ou des instances d'appui aux professionnels. Néanmoins, plusieurs DIR précisent que la mobilisation des équipes sur les temps d'instances dédiées aux missions a été fragilisée en 2019. La DIR Grand Est indique que le mouvement des RUEs a pu être un frein à la mise en place d'instances de travail et au portage de certains projets en 2019. Il y a eu peu, voire pas, de mobilisation des RUEs et des équipes sur les différentes instances qui ont parfois dû être annulées. Sur la DIR Sud-Ouest, l'absence de professionnels PJJ de l'inter région lors de la formation « Accompagnement éducatif et prévention de la radicalisation » (module 2), tout comme le très faible nombre d'inscriptions à l'espace ressource laïcité que la DIR a mis en place en témoignent. Cette difficulté, qui n'est pas nouvelle, s'est accentuée en 2019 et peut s'expliquer d'une part, par le fait que les professionnels de certains territoires se sentent peu concernés par cette problématique et d'autre part, par la priorité donnée aux travaux relatifs au code de justice pénale des mineurs.

Concernant spécifiquement le fait religieux, la DIR Grand Centre note que certains professionnels se trouvent encore démunis sur ce sujet et que dans certains services, des professionnels tendent à puiser dans leurs propres représentations, connaissances ou croyances, et dans leur histoire personnelle pour trouver des solutions plutôt que de se référer à des orientations données dans un cadre professionnel en prenant appui sur les ressources de la RLC. Aussi, en 2019, des commissions laïcité en DT concernant notamment les questions relatives à l'obligation de neutralité ont commencé à se développer.

*En DT Touraine Berry, dans la continuité du « comité laïcité citoyenneté » à destination de l'encadrement, la RLC a mis en place un « groupe ressources laïcité » à destination des professionnels des équipes éducatives (uniquement pour le SP jusqu'à présent). L'objectif est de mutualiser les pratiques éducatives, d'ouvrir un temps et un espace dédiés aux échanges et approfondir les analyses. Cette commission se compose d'un professionnel par unité et se réunit une fois par trimestre.*

*En DT Centre Orléans, la RLC a mis en place de janvier à juin 2019, un groupe de travail*

*avec l'ensemble des services sur la laïcité. Cela a permis de réfléchir avec les professionnels à la création d'un support pédagogique, et a permis les échanges sur cette question.*

*Sur la DT Haute Garonne/Ariège/Hautes Pyrénées, une des trois instances de travail piloté par le RLC est une « commission laïcité et citoyenneté » qui vise à : recenser et mutualiser les partenaires, et les actions qui existent sur le territoire ; favoriser, soutenir et étayer le montage de projet ; travailler l'articulation entre les services et la circulation de l'information au sein des unités.*

**Préconisation : développer les instances de soutien aux professionnels relatives à la laïcité et au fait religieux.**

Au niveau national, l'année 2019 a été marquée par la mise en place du groupe de travail suite au rapport de l'IGJ précité concernant la prise en charge d'un mineur AMT. Ce groupe de travail est chargé d'étudier les préconisations de l'inspection et de formuler des axes de travail. Ces travaux permettront la rédaction d'une note à l'attention du cabinet du garde des Sceaux pour rendre compte du suivi du rapport d'inspection et des mesures prises, et notamment la rédaction d'une note concernant la prise en charge spécifique des mineurs AMT. Ce GT est composé de représentants de l'administration centrale, de la direction interrégionale de la PJJ Île-de-France et outre-mer (en charge du suivi du mineur concerné), de l'ENPJJ, d'un représentant des fédérations associatives, et de représentants des fonctions suivantes :

- Une directrice interrégionale,
- Une directrice territoriale,
- Une directrice des missions éducatives,
- Une référente laïcité et citoyenneté interrégionale,
- Un référent laïcité et citoyenneté territorial,
- Une directrice de service du SP et SAH,
- Un responsable d'unité éducative.

Le groupe de travail devait se réunir mensuellement de novembre 2019 à mai 2020 mais les réunions ont été interrompues en mars 2020 en raison du confinement et reprendront au dernier trimestre 2020 si la situation sanitaire le permet en vue d'une restitution des travaux début 2021.

## **V - Actions spécifiques conduites dans le cadre de la mission**

### **1. Le RLC en soutien à la prise en charge des mineurs radicalisés**

- **Des avancées notoires dans l'appui au suivi des situations individuelles des mineurs**

Il semble que la préconisation de l'année dernière concernant le renforcement de la position du RLC dans le suivi des situations individuelles en lien avec la radicalisation ait été suivie d'effets. Dans de nombreux territoires, les RLC sont identifiés par les professionnels des services. Les procédures de signalement et les circuits de transmission des informations sont connus par les professionnels.

*Sur la DIR Grand Nord, la mise en place des points mensuels dans les STEMO dans certains territoires comme le Nord, a permis la systématisation de l'étude de situations concernées par la problématique de radicalisation.*

*E, Lorraine Sud, les situations de radicalisation sont clairement identifiées dans la plupart des services comme relevant de la compétence du RLC territorial. En ce qui concerne le SP, des rencontres en unité sont programmées à l'initiative du RLC et des RUEs. Tous les services du territoire ont été rencontrés. Le*

*RLC rencontre les cadres et les équipes PJJ et SAH à leur demande. Il aide à la construction des projets liés à la citoyenneté et au diagnostic des mineurs dont le comportement laisse penser à une possible radicalisation.*

*Sur la DIR Sud-Ouest, les sollicitations des services, pour un appui ou un éclairage du RLC sur des situations éducatives, ont été plus nombreuses en 2019. Les RLC ont ainsi été conviés à plusieurs reprises à des temps de*

*synthèses relatives à des situations de mineurs pour lesquels une problématique de radicalisation était observée. La place des RLC auprès du SAH exclusif et conjoint s'est également consolidée cette année, avec des rencontres et temps de travail autour de cette articulation entre les RLC et les associations gestionnaires.*

Les RLC poursuivent le soutien aux prises en charge via un étayage des professionnels en lien avec les cadres des services. Cet étayage peut porter sur des sujets de fond, des aspects méthodologiques, de l'aide à l'analyse, du soutien à la préparation aux audiences, du montage de projet, un partage d'expériences, une veille sur le phénomène, une mise en lien avec des partenaires, et la diffusion de propositions de formation et de sensibilisation. Le fait que le RLC propose aux équipes des cadres théoriques et des connaissances relatives à la radicalisation, notamment lors des réunions de synthèse, a permis aux professionnels de mieux formuler des hypothèses quant à l'évaluation et à la prise en charge des situations. Les éléments de connaissance issus de la recherche Bonelli-Carrié ont ainsi pu être mis à profit dans quelques situations (majoritairement des jeunes filles dont les éléments de profil ont permis de faire des rapprochements avec la « radicalité apaisante » que décrivent les chercheurs). Lorsque les connaissances des RLC n'ont pas permis de répondre aux besoins des équipes, les RLC ont pu proposer des temps de formation-sensibilisation sur site à partir de l'intervention d'experts.

En 2019, les RLC ont été davantage conviés aux synthèses relatives aux situations de radicalisation comme le préconisait le bilan 2018.

*Sur tous les territoires du Grand Nord, les RLC sont conviés à chaque synthèse des situations de radicalisation. Des outils se développent comme des fiches de liaison entre les services et les RLC.*

*La participation des RLC des Yvelines et de Seine-Saint-Denis sur les synthèses permettent aux RLC d'étayer les équipes au plus près des situations des jeunes. Cette présence systématique des RLC en synthèse est en effet essentielle à la mise en œuvre opérationnelle des missions des RLC DT. Par ailleurs, outre les synthèses, des points de situation mensuels sont mis en œuvre sur le Val-de-Marne.*

*En Essonne, la RLC participe à toutes les synthèses et réunions d'étude de situations en lien avec la radicalisation, organisées par les services de milieu ouvert. Elle se rend également disponible, à la demande des DS et/ou RUE, pour rencontrer les équipes selon leurs besoins. Elle se déplace dans les services pour aider les équipes à monter les projets relevant d'un financement PLAT. Chaque service du département est doté de deux correspondants « laïcité et citoyenneté » qui sont les interlocuteurs privilégiés de la RLC. Ces derniers participent aux commissions territoriales « Laïcité et Citoyenneté ». Enfin, la RLC a été associée aux synthèses de MJIE pénales organisées*

par la DT Paris pour les mineurs AMT

incarcérés à Fleury-Mérogis.

Par ailleurs, 2019 a été marqué par une implication accrue de la ligne hiérarchique vis-à-vis des situations individuelles de mineurs radicalisés.

Une note de la DIR SUD du 24 octobre 2019 préconise un renforcement de l'implication de la ligne hiérarchique dans le suivi des situations de mineurs radicalisés ou en voie de radicalisation, afin, notamment, de rompre le relatif isolement que peuvent connaître les RLC. Il est donc demandé à chaque DT d'organiser avec le RLC, un « point mesures » tous les 4 mois. Ces points portent notamment sur les situations d'associations de malfaiteurs terroristes, les situations de retours de zone ainsi que les situations médiatisées. Un compte rendu synthétique est adressé à la Directrice interrégionale et à la RLC DIR sous une forme anonymisée. Il s'agit pour le DT de s'assurer, avec les DS concernés et les RLC, de l'effectivité et de la qualité des mesures engagées par nos services.

Sur la DIR Ile-de-France Outre-Mer, ont été mises en place des commissions territoriales trimestrielles de suivi des situations de radicalisation sur instruction du directeur interrégional. Ainsi, la direction territoriale des Hauts-de-Seine a mis en place un comité de suivi associant les cadres des services et les référents afin de repérer ensemble les points forts et les leviers d'amélioration de la prise en charge, d'anticiper les fins de prise en charge et de préparer les orientations. Il s'agit pour les cadres de garantir depuis leur place la bonne mise en œuvre de ces suivis. De même, sur la Seine-et-Marne, une commission territoriale AMT présidée par la directrice a été mise en place afin de connaître l'avancement du travail éducatif, déceler les éventuelles difficultés rencontrées et enfin apporter des pistes de travail à explorer pour renforcer le travail des professionnels. Une fiche de suivi

hebdomadaire a également été élaborée par le RLC et fait apparaître sur une semaine les principales évolutions de la prise en charge, les différents événements (visites, rendez-vous, incidents, etc.) ainsi que les échéances. Cette fiche est envoyée au RLC tous les vendredis après-midi dans la perspective d'en échanger si besoin en CODIR le lundi matin. Cette fiche est à la fois un outil de suivi de l'activité et une ressource pour les équipes ayant en charge ces suivis.

La DIRPJJ Centre-Est a créé en 2019 un dispositif d'appui et de soutien dénommé APOGO. Ce dispositif peut être déclenché par les cadres des services et établissements du secteur public et du secteur associatif habilité par la voie hiérarchique et fait suite aux interventions des RLC en DT en réunion de synthèse pour des situations complexes nécessitant une expertise extérieure. Les ressources d'APOGO résident dans la mobilisation de différents partenaires extérieurs : le Dispositif d'Appui à la Prévention de la Radicalisation (DAPR) de l'Institut Jean Bergeret (dispose de ressources variées et adaptables : une sociologue, des travailleurs sociaux, des psychologues, un psychiatre, un iman étant susceptibles d'intervenir) et du laboratoire interuniversitaire « Personnalité cognition et changement social » de l'université de Savoie Mont-Blanc dirigé par M. YAHYAOU, docteur d'état en psychologie, Enseignant-chercheur-HDR en psychopathologie clinique et spécialiste de l'interculturalité. Le dispositif APOGO est également constitué du RLC DT concerné et du RLC en DIR. Il intervient sur site sur un temps d'une heure trente à trois heures avec l'ensemble de l'équipe éducative. Ce dispositif a été mobilisé quatre fois en 2019 dont deux fois pour une fratrie et a concerné 6 mineurs.

Certaines structures sollicitent également le RLC pour intervenir auprès des mineurs dans le cadre de stages de citoyenneté ou de réparations pénales. Les stages sont organisés autour du développement et de l'approfondissement des questions de citoyenneté et de lutte contre les discriminations (dangers d'internet et « citoyenneté numérique », diffamation, harcèlement, égalité filles/garçons, liberté d'expression et ses limites, communication apaisée et tolérante, laïcité, etc.).

Les services sollicitent également davantage les RLC pour toutes difficultés rencontrées autour des questions relatives à l'obligation de neutralité. Ces questions se posent particulièrement dans les établissements de placement. L'animation des formations valeurs de la République laïcité (VRL) menée par certains RLC DT contribue à créer des liens avec les services.

Enfin, le lien avec les établissements et services en 2019 se sont aussi renforcés dans le cadre du traitement d'incidents.

*La DIR Ile-de-France Outre-Mer indique que s'agissant des incidents, la présence des RLC en soutien aux équipes dans l'écriture et la relecture des FIS contribue à la qualité de traitement et d'analyse et est à ce titre essentielle.*

La place des RLC auprès des professionnels est, chaque année, un peu plus affirmée. Les professionnels acceptent plus volontiers de mettre au travail le sujet de la radicalisation dans les prises en charge. Néanmoins, cette mission d'accompagnement et de soutien des professionnels reste dépendante des sollicitations des services.

- **Des difficultés persistantes liées à une compréhension erronée du rôle du RLC**

La mission d'accompagnement et de soutien des professionnels par le RLC dans le cadre du suivi éducatif des mineurs en risque de radicalisation est tributaire des sollicitations des services. Or, demeurent des territoires où des cadres « oublient » d'associer le RLC aux réunions de synthèse ou aux suivis de nouvelles mesures en lien avec la radicalisation. Il reste nécessaire de susciter l'adhésion et de démontrer la pertinence et la plus-value que représente l'intervention du RLC dans les prises en charge. En effet, les initiatives émanant des RLC peuvent encore être perçues par les professionnels comme du contrôle. Par ailleurs, la DIR Grand Est souligne que dans le contexte particulier du projet de réforme de l'ordonnance de 45 et des questions autour du statut des cadres éducatifs, les relations entre les personnels positionnés en DT et les services ont parfois eu à souffrir de ce climat empreint de défiance et de ressentiment. L'enjeu pour le RLC est de trouver la bonne porte d'entrée, notamment auprès des établissements et services qui n'ont pas de mesures en lien avec la radicalisation pour néanmoins intervenir au titre de la prévention.

- **Les relations avec le SAH**

Les RLC sont de plus en plus souvent sollicités pour leur expertise par le SAH sur les questions de prise en charge. Par ailleurs, des demandes diverses se développent : demandes d'outils pédagogiques, d'éclairage sur le respect de la laïcité, le fait religieux, et le repérage des situations à risque. Ces relations sont à développer.

**Préconisation : Il convient de soutenir davantage la vigilance des professionnels sur le risque de radicalisation afin d'éviter son déni et d'en faire un axe d'observation intégré à la prise en charge éducative.**

## **2. Donner du sens aux actions de prévention de la radicalisation et de promotion de la citoyenneté**

La prévention de la radicalisation comme la promotion des valeurs citoyennes s'illustrent par différents types d'actions pouvant être mises en œuvre par la PJJ seule ou bien dans le cadre d'actions partenariales. Les RLC restent des personnes ressources pour l'élaboration et le portage d'actions PLAT. Il semble qu'en 2019, la recherche de davantage de concertation et de sens ait été menée dans le montage de ces actions.

Conformément aux recommandations de la MNVI, certaines DIR ont mis en place une commission de validation des projets PLAT<sup>1</sup>. Cette nouvelle modalité de traitement des projets allonge significativement les délais d'instruction, mais a d'ores et déjà permis de rendre plus opérationnelle la transversalité dans les domaines d'action de la MNVI.

*La commission interrégionale projets mise en place en 2018 sur la DIR sud-Ouest, s'est réunie quatre fois durant l'année 2019 afin d'instruire les projets qui remontent des territoires et d'attribuer un financement à partir des crédits PLAT. La commission interrégionale a pu trouver sa prolongation dans certains territoires comme le Poitou-Charentes qui a mis en place une commission territoriale projet. Co animée par le RPI et la RLC, cette instance réunie DS et/ou RUE. Son*

*objectif est d'instruire les projets émanant des services, en lien avec la prévention de la radicalisation et la citoyenneté. C'est aussi l'occasion pour la RLC de rappeler l'intérêt de travailler sur ces thématiques, de soutenir la construction des projets, de proposer des actions à décliner sur les unités. Les enveloppes allouées par type de dépenses et de structures sont présentées en début d'année.*

**Préconisation : Les commissions de validation des projets PLAT sont à mettre en place au sein de l'ensemble des DIR et à encourager au sein des DT.**

Si la mise en place d'une commission en direction interrégionale et dans certains territoires a permis depuis 2018 de clarifier et de formaliser l'attribution de crédits PLAT, force est de constater que ces derniers ne sont pas assez sollicités et lorsqu'ils le sont, les projets ne sont pas toujours en cohérence avec les thématiques MNVI. De plus, sur certaines DT on note un manque de suivi et d'implication des cadres (DS, RUE) dans l'animation des projets PLAT; ces derniers peinent à impulser la dynamique de construction des actions et à sortir du cœur de métier de « l'exercice des mesures judiciaires et éducatives ». Globalement, les



projets restent généralistes et manquent d'objectifs éducatifs s'inscrivant dans le champ de la prévention de la radicalisation ou la promotion des valeurs républicaines. Face à ce manque d'innovation et de propositions dans les actions de prévention, le rôle d'étayage du RLC dans le montage de projet doit être plus investi.

Dans ce cadre, certaines DIR ont impulsé une réflexion afin de définir des axes sur lesquels doivent se développer les actions de prévention. En effet, il apparaît que certaines thématiques, comme l'approche mémorielle, soient davantage développées que d'autres. D'autres axes de travail méritent d'être soutenus, en particulier les actions en lien direct avec le fait religieux ou la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des parents.

Ce travail a également été mené par un groupe de travail relatif à la définition d'une stratégie nationale concernant la radicalisation et la citoyenneté piloté par 2 RLC DIR associant des référents laïcité et citoyenneté et des intervenants extérieurs (philosophes, sociologues, anthropologues, etc.). Ce groupe de travail a rendu en 2019 une proposition de note, laquelle a été retravaillée par la MNVI et la SDMPJE pour une parution envisagée fin 2020. Cette stratégie nationale a vocation à préciser ce qui est attendu derrière le concept de « promotion de la citoyenneté » en lien avec les thématiques portées par la MNVI. Elle constitue un levier pour les directions interrégionales afin d'orienter la déclinaison de la politique publique de prévention de la radicalisation et l'utilisation des fonds dédiés PLAT auprès des directions territoriales et des services.

**Préconisation : Dans le cadre de la diffusion de la future note DPJJ relative à la définition d'une stratégie nationale concernant la prévention de la radicalisation et la citoyenneté, il s'agira de développer des projets centrés sur les thématiques de la MNVI et investir davantage le rôle du RLC dans le montage de projets.**

Exemples d'actions de prévention conduites en 2019 :

*La DT Somme/Aisne apporte un appui spécifique à l'unité de milieu ouvert de Laon qui mène un travail régulier avec l'ONAC (association d'anciens combattants). Il s'agit pour ces anciens combattants de transmettre la mémoire et les valeurs de la République aux mineurs.*

*En Moselle, l'intervention d'un ancien néonazi auprès de mineurs détenus au sein du centre pénitentiaire de Metz, dans le cadre d'un projet PLAT, a constitué un témoignage pertinent sur le phénomène de la radicalisation (parcours, condamnation et désengagement).*

*A Mayotte, des actions sont menées afin de relier culture et identité. Ainsi, le projet « Artisanat et réappropriation identitaire : de la citoyenneté à l'insertion » consiste à travailler sur l'héritage culturel des jeunes pris en charge afin de permettre une réappropriation*

*de leurs racines, histoire, identité, notamment la référence à l'islam.*

*La DIR Centre-Est et la direction territoriale Drôme-Ardèche, en collaboration avec l'entreprise Le Moutard ont produit une Expo-Quizz « Ma France, parlons-en ». Elle permet de façon ludique et interactive d'aborder les valeurs de la République et le vivre-ensemble. 34 kits ont été vendus dans 8 Directions Interrégionales. La DIRPJJ Centre-Est, la DT Drôme-Ardèche et le PTF Centre-Est ont organisé, avec l'appui de la MNVI, une formation au niveau national et interrégional à l'utilisation de l'outil qui concerné a 59 professionnels.*

*Le court-métrage « A la croisée des chemins », réalisé par la DT Haute-Normandie, a pu être finalisé début 2019 et être présenté et déployé tout au long de l'année auprès des services PJJ et SAH (hébergement, classe-relais et dans les stages de citoyenneté) mais*

*aussi des partenaires. Outil de sensibilisation sur les risques des radicalités religieuses et identitaires, ce film permet aussi aux jeunes de pouvoir s'exprimer, dans un cadre éducatif, sur des sujets tels que le racisme, le fait religieux, l'amitié et les réseaux sociaux.*

*Sur la DIR Grand Ouest, le partenariat avec le Mémorial de Caen a bénéficié d'une nouvelle dynamique en 2019, à l'occasion du regroupement national des RLC qui a débuté dans ce musée. Afin de faciliter la mise en œuvre d'actions éducatives sur la transmission de la mémoire, la RLC DIR et la*

*RLC de Basse Normandie ont rencontré à plusieurs reprises les médiatrices du Mémorial et ont réalisé un guide pratique à destination des professionnels qui souhaiteraient organiser un séjour sur ce thème en Normandie.*

*La DT Pyénées-Orientales-Aude a organisé le 20 mars 2019 une journée d'éducation contre le racisme, l'antisémitisme, la discrimination et l'homophobie. Elle s'est composée d'une série d'ateliers animés en partie par des professionnels de la PJJ.*

### **3. Appui à la mise en œuvre des orientations de la DPJJ concernant la laïcité et la neutralité**

L'année 2019 a été marquée par le déploiement de la formation « Valeurs de la république et laïcité » (voir VI. 3)).

D'autres initiatives originales ont vu le jour en 2019 en vue de la mise au travail des thématiques laïcité/neutralité :

*Sur la DIR Sud, l'année 2019 est marquée par le lancement d'un diagnostic partagé portant sur la laïcité et la neutralité au sein de certains établissements de placement et d'insertion (SP et SAH). Débuté au deuxième semestre 2019, la démarche s'achèvera en 2020 et débouchera sur des actions de valorisation des bonnes pratiques et sur des plans d'action territoriaux pour répondre aux écueils identifiés.*

*Sur le Grand Ouest, un groupe de travail interrégional s'est réuni afin de produire un guide de bonnes pratiques quant à l'organisation des repas en conformité avec le principe de laïcité dans les établissements de placement du Grand-Ouest. Ce groupe de travail était animé par l'ensemble des RLC du Grand-Ouest et Faiza Guélamine, sociologue et formatrice sur le fait religieux. Ce groupe de travail était constitué de 29 professionnels des établissements du SP et du SAH.*

*Dans le cadre de l'état des lieux de l'application du principe de laïcité conduit par la DIR, étaient mises en évidence des difficultés pour les professionnels des établissements à formaliser les modalités*

*d'organisation des repas et leur contenu dès lors qu'ils correspondaient à une demande spécifique liée à une pratique religieuse. Cette démarche a donc été engagée sur la DIR Grand-Ouest dans l'objectif de poursuivre le soutien et l'accompagnement pédagogique des professionnels sur ce sujet : nourrir la réflexion, retravailler le cadre institutionnel et les postures professionnelles, conforter le rôle de l'encadrement en tant que garant du principe de laïcité dans l'établissement, et soutenir ainsi une cohérence dans l'accompagnement des réponses proposées. Ce guide, finalisé fin 2019, constitue un socle de repères, d'outils et de bonnes pratiques communs à l'usage des professionnels des établissements d'hébergement de l'inter région mais également aux professionnels de milieu ouvert, dans le cadre de l'organisation de séjours et camps.*

*La DIR Sud-Ouest a proposé un « espace ressource laïcité » à destination des professionnels volontaires autour de 5 thématiques :*

1. *Approche juridique de la laïcité : comprendre le cadre spécifique à la relation socio-éducative.*
2. *Identités culturelles, identités culturelles : entre structuration identitaire et risque de communautarisme.*
3. *Gestion du fait religieux : conversion, signes religieux, nourriture confessionnelle...mieux comprendre pour mieux répondre.*
4. *Référent culturel et travail éducatif : comment et pourquoi ?*
5. *Neutralité, éthique et postures professionnelles.*

*En DIR Île-de-France Outre-Mer, les RLC DIR et ESOR ont réalisé le jeu « I Laïc ». Ce jeu à destination des professionnels permet à travers plusieurs affirmations ou mises en situation, de réfléchir de manière ludique à l'application du principe de laïcité au sein des services et établissements PJJ. La finalisation et la diffusion de ce média éducatif est prévu pour 2020.*

Si des progrès sont notés dans la mise au travail des thématiques laïcité/neutralité, il reste encore une marge de progression notable. Dans le cadre des travaux faisant suite au rapport d'inspection AMT précité, un bilan a été réalisé concernant la prise en compte du fait religieux dans les prises en charge. Il met en lumière une méconnaissance encore criante du principe de laïcité et de l'obligation de neutralité des agents publics ayant comme conséquence d'occulter la dimension religieuse dans les prises en charge. En effet, les RLC font état de difficultés face à la réticence de certains professionnels à aborder les croyances et la pratique religieuse avec le jeune et à rendre compte de ces éléments. Une journée de travail a été consacrée à ce sujet dans le cadre du groupe de travail précité. Cette difficulté à aborder la question du fait religieux nécessite la poursuite de l'effort de formation et d'analyse des pratiques. La DIR Grand Est a pour le moment entamé un travail spécifique sur la prise en compte de la religiosité dans les prises en charge des mineurs.

*En déclinaison des orientations prises dans la note de la DPJJ du 4 mai 2015, la DIR Grand Est s'est engagée dans la mise en place de partenariats avec des responsables religieux de confiance pour envisager leur inclusion dans certaines réponses éducatives. Elle a par ailleurs encouragé les équipes à aborder le fait religieux à travers d'autres partenariats. Les chercheurs en sciences sociales ou bien des bénévoles associatifs ont été sollicités par le*

*réseau RLC pour intervenir auprès des professionnels afin de les aider à professionnaliser leurs pratiques en prévention de la radicalisation et prise en compte du culturel/culturel. Malgré les formations dispensées, la question du religieux ou du fait religieux reste délicate à aborder avec les jeunes et les familles pour une majorité de travailleurs sociaux, et difficile à analyser et à retranscrire à l'écrit.*

**Préconisation : Il faut poursuivre les efforts de formation et de sensibilisation sur la laïcité, la neutralité ainsi que sur la prise en compte de la religiosité dans les prises en charge des mineurs.**

#### 4. Déploiement du dispositif de prise en charge des enfants de retour de zones d'opérations de groupements terroristes

Même si tous les territoires sont concernés par des départs sur zone et donc des retours possibles, les situations de retour de zone restent concentrées sur quelques inter régions et territoires : l'Île de France (et notamment les départements de Seine Saint Denis et des Yvelines), la DIR Centre Est et Sud Est.

Le déploiement du dispositif de prise en charge de ces mineurs est déployé inégalement sur l'ensemble du territoire. Globalement, le travail de mise en lien et d'articulation avec les partenaires de la prise en charge et la présentation aux acteurs PJJ des textes en vigueur sont opérants. Dans les territoires concernés par les retours, un protocole départemental de prise en charge des mineurs de retour de ZOGT a été conclu avec les partenaires institutionnels (préfet, parquet, éducation nationale, conseil départemental, agence régionale de santé).

Un livrable relatif à la prise en charge des enfants de retour de ZOGT a été rédigé par la DIR Ile-de-France Outre-mer puis diffusé à l'échelon national. Ce livrable a vocation à expliquer aux familles le dispositif de prise en charge et les actions des différents acteurs. Il vient s'ajouter au livret pratique « les visites en présence d'un tiers en détention » lui aussi proposé par la DIR IDF/OM et décliné dans chaque DIR.

En 2019, de nombreuses journées d'étude sur le dispositif de retour de zone ont été proposées en complément des formations organisées en PTF.

*Sur la DT Touraine-Berry, la RLC DT et la RLC DIR, ont souhaité organiser une journée de travail afin d'engager une dynamique territoriale et poser les enjeux des prises en charge de mineurs de retour de zone de groupements terroristes. Cette journée avait pour vocation à instaurer une culture commune et à réunir différents acteurs : action sociale, protection de l'enfance, santé, politique de la ville, sécurité / police, prévention de la délinquance, animation socio-éducative.*

*La DIR Ile-de-France Outre -Mer a organisé un séminaire sur l'accueil et la prise en charge des enfants de retour de zones d'opérations de groupements terroristes. Ce séminaire, qui s'est déroulé le 22 février 2019 à la préfecture de région, a permis à plus de 200 acteurs de ces prises en charge à l'échelon francilien de se rencontrer afin de partager des retours d'expériences et des bonnes pratiques des professionnels ayant eu à connaître ces prises en charge. Des actes sont disponibles sur l'intranet.*

La particularité de ces prises en charge repose sur la saisine simultanée de plusieurs services PJJ géographiquement éloignés en fonction des lieux de vie de l'enfant, de la famille élargie et du lieu de vie ou d'incarcération du ou des parents ; s'ajoute à cela, parfois l'éloignement géographique du magistrat de certains services saisis. Ces prises en charge relèvent de plusieurs partenaires institutionnels (PJJ, ASE, santé, experts psy), ce qui nécessite une coordination et l'organisation de temps de travail communs. Dans ce cadre, le RLC a pour mission de faciliter la coordination des acteurs. La multiplicité des intervenants dans ces prises en charge est repérée comme un point de vigilance central. L'attention est

en effet portée sur la difficulté «de trouver sa place » pour chaque acteur de la prise en charge, et, ce faisant, le risque de «ne pas faire » pensant que l'autre institution le fera. Si l'articulation des acteurs est certes une condition de réussite dans les situations de droit commun, elle relève de l'absolue nécessité dans ces prises en charge. Cette articulation est d'autant plus difficile dans les départements qui ne disposent pas de CPRAF restreinte.

Certaines DIR font également le constat de réelles difficultés liées au manque d'échange entre les services sur l'accompagnement éducatif mis en œuvre (transmission ou rétention d'informations pouvant apporter des contradictions entre les rapports des différents services, absence de retour à certaines demandes adressées, suivi médical pour lequel les professionnels n'ont aucune visibilité etc.). Certains professionnels restent en difficulté concernant les modalités d'accompagnement spécifiques de ces situations : difficulté à élaborer une stratégie d'accompagnement éducatif, manque de mise à distance de l'impact émotionnel de la situation, nécessité d'aller consulter le dossier en Ile-de-France dès le début de la prise en charge, etc.

Le rôle du RLC en tant que facilitateur des liens interinstitutionnels est fondamental afin d'éviter les conflits et de contribuer à la bonne coordination du dispositif de prise en charge.

Enfin, l'enjeu pour les années à venir sera d'accompagner les familles et les mineurs dans la perspective du jugement des parents, qui peuvent être condamnés à de lourdes peines de prison, y compris pour les parents et notamment les mères remises en liberté ou restées libres auprès de leur enfant. Ces nouvelles ruptures devront être travaillées en amont pour éviter d'exposer les enfants à de nouveaux traumatismes.

## **VI - La formation**

### **1. Le plan de formation dédié**

Il existe 3 dispositifs de formation principaux déployés dans les PTF et le site central de l'ENPJJ :

- la formation d'initiation sur la prévention et le phénomène de radicalisation des mineurs (dit « Module 1 »)
- la formation d'approfondissement sur les processus de radicalisation et l'accompagnement éducatif (dit « Module 2 »)
- la formation sur la prise en charge des enfants de retour de zone d'opérations terroristes (dit « ERZOT »).

- **Le module 1**

La programmation en formation continue du « module 1 » est plus rare, mais le module est désormais pleinement intégré à la formation initiale et disponible en distanciel. En effet, en 2019, le module 1 sur 3 jours n'a volontairement été mis au catalogue de la formation continue qu'au PTF IDF OM (octobre 2019) et au PTF Dijon (décembre 2019) pour tenir

compte de l'affaïssement logique du nombre de professionnels en attente dudit module. Le module a également été intégré à la formation initiale des éducateurs, dans la continuité des années précédentes.

Par ailleurs, cette formation a été dématérialisée pour produire 5 parcours de formation en distanciel correspondant à 6 à 8 heures de cours :

- Politiques publiques et gestion du terrorisme
- Neutralité et laïcité dans la sphère publique
- Le numérique, un champ de bataille pour la radicalisation
- L'islam : repères anthropo-historiques et concepts fondamentaux
- Géopolitiques de la mouvance djihadiste : discours, structures, communication.

Depuis 2015, les contenus et les intervenants ont régulièrement été mis à jour pour suivre les évolutions de la recherche.

**Préconisation : communiquer sur l'actualisation du module 1 et notamment rappeler aux professionnels formés il y a 3 ans que le module 1 a évolué dans ses contenus et que la formation actuelle favorise la mise à jour de leurs connaissances.**

Pour les PTF qui n'ont pas programmé le module 1, l'année 2019 marque le lancement du « Module 2 » ainsi que de la formation sur les enfants de retour de zones d'opérations de groupements terroristes.

- **Le module 2**

Pour rappel, dans la continuité des différents apports délivrés dans le module 1 qui ont constitué une introduction aux processus et phénomènes de radicalisations violentes, ce deuxième module a été conçu pour aborder plus précisément la question des prises en charges éducatives dans une perspective pluri-institutionnelle. Il s'attache à outiller les professionnels impliqués dans le travail auprès de la jeunesse vulnérable et/ou en difficulté :

- sur la prévention chez les jeunes qui confiés à la PJJ pour des actes n'ayant pas de lien avec la radicalisation
- sur la prise en charge de jeunes repérés par la justice dans le cadre de la radicalisation (MJIE, AMT, apologie).

Pour l'année 2019, on constate un niveau de déploiement et d'attractivité variable :

- Une deuxième expérience concluante pour les 3 PTF « expérimentateurs » : Les 3 PTF qui ont monté ce module 2018 (IDF, GO, CE), l'ont reproposé au catalogue 2019. La mise en œuvre du stage constituait une deuxième expérience qui s'est avérée concluante et attractive : les agents ont répondu présents avec des formations remplies, autour de 30 stagiaires.
- Un lancement du module, soutenu par une communication ciblée, qui attire et remplit ses objectifs pour 2 PTF (SE, Sud)

- Des stages annulés ou dont la programmation est repoussée en 2020 pour 4 PTF (GC, GE, SO, Nord).

Après l'ampleur de l'accompagnement par toute la chaîne hiérarchique du premier module, le module 2 doit encore trouver sa place en fonction des réalités locales et des offres de formations similaires portées par les DIR/DT.

**Préconisations : Renforcer le portage institutionnel du module 2 ou mieux articuler sa mise en œuvre avec les autres actions de formations proposées par les DIR/DT pour éviter les superpositions ou l'essoufflement.**

**Renforcer les collaborations et les animations en binôme formateurs/RLC et les développer là où elles n'existent pas encore.**

- **La formation ERZOT**

En 2018, les 9 PTF ainsi que le site central avaient tous programmé une session de formation pour l'année 2019, soit au format de formation en 3 jours, soit dans une modalité d'une journée de sensibilisation, puis à quelques semaines de distance, 2 jours de formation approfondie. 6 PTF ont réalisé l'action de formation prévue entre l'été et l'automne 2019 (GE, CE, IDF, SS, Sud, GO). Le PTF de Roubaix et le site central ont reporté le stage prévu, pour cause de grèves. L'action de formation n'a pas été réalisée par le PTF Grand Centre Dijon, cependant une action de formation analogue a été organisée sous l'égide de la DIR Grand Centre. Enfin, le PTF Bordeaux n'a pas réalisé de stage en 2019, mais envisage la mise en œuvre d'une action sur ce sujet pour le deuxième semestre 2020, qui sera réfléchi en collaboration avec la RLC DIR, afin d'assurer une sensibilisation sur la thématique malgré le peu d'intérêt suscité actuellement par le sujet dans ce territoire.

Il a été constaté cette année que lorsque la collaboration entre DIR (RLC) et PTF existe sur cet enjeu de formation, elle porte ses fruits car elle permet de garantir la tenue des stages programmés, en évitant les superpositions ou les doublons, et permet de mobiliser plus efficacement les agents la PJJ comme les partenaires.

**Préconisation : Renforcer les collaborations ENPJJ/MNVI autour de cet enjeu de formation, notamment sur les territoires où il n'y a pas encore d'enfants de retour de zone pris en charge.**

## **2. La formation des RLC**

Du 28 janvier 2019 au 1er février 2019 s'est tenue la 3ème formation RLC qui a accueilli 67 RLC et 23 formateurs référents. Cette formation était divisée en deux parties : la première consacrée à des apports théoriques sur le terrorisme, la place des émotions, et la géopolitique ainsi que sur des interventions axées sur la présentation d'outils (expo quizz laïcité et les vignettes cliniques d'Isabelle Séret) ; la deuxième partie de la formation a été l'occasion pour les professionnels présents de se former au kit Valeurs de la République et Laïcité (VRL).

En effet, en 2019, la PJJ a signé une convention nationale de partenariat avec l'Agence Nationale à l'Égalité des Territoires (ANCT, ex commissariat général à l'égalité des territoires) permettant le déploiement de la formation VRL. Les RLC ont ainsi pu être formés et habilités VRL niveau 2 à l'ENPJJ lors de la formation annuelle. Ainsi tous les RLC sont aujourd'hui habilités à dispenser cette formation auprès des professionnels des établissements et services de la PJJ et d'autres partenaires.

En dehors de la formation annuelle certains RLC ont suivi des formations annexes :

- Organisées par les PTF (retex, ethno-clinique, discriminations, etc.)
- A l'utilisation de l'outil EXPO Quizz « ma France, parlons-en »
- organisées par les juridictions
- organisées par l'ENM relative à la menace terroriste
- prévention de la radicalisation avec le CIPDR
- organisées par des universités
- par l'administration pénitentiaire
- Une RLC a suivi une formation sur l'ethnopsychiatrie délivrée par le centre Georges Devreux
- 2 RLC ont validé le DU « Reliens : religions, laïcité et inclusion sociale » à l'université de Metz (juin 2019) et une RLC a démarré un DU « formation Civile et Civique-droit, laïcité, fait religieux, sociétés » en octobre 2019.

### 3. Les liens RLC/PTF

Si des progrès sont encore à faire concernant les liens RLC/PTF, il semble que ceux-ci ont été davantage travaillés en 2019.

*Depuis 2019, la RLC DIR Sud participe à toutes les commissions interrégionales de formation continue et statutaire (CIFC). Cette présence permet de coordonner les actions du PTF Sud, du service formation de la DIR et des projets formation/sensibilisation financés dans le cadre du PLAT.*

*En lien avec le PTF, le RLC DIR Sud Est recense les formations ou besoin en formation du réseau et des professionnels de terrain et assure le suivi des actions en matière de lutte contre la radicalisation et promotion de la citoyenneté. Ce lien a permis de mettre en place des formations concernant les mineurs de retours de zone cette année avec le PTF de Marseille et de monter le module 2 de prévention de la radicalisation.*

*La DIR Grand Est s'implique auprès du PTF dans l'analyse des besoins et la co-construction d'actions de formation. La formation sur les mineurs RDZ qui s'est tenue les 20 et 21 juin 2019 en est une parfaite illustration, et a largement été plébiscitée par les professionnels sur la région GE (53 inscrits et 46 présents). Les collaborations PTF - DIR - RLC sont régulières. La RLC DIR a été conviée aux instances de formations (CIFC) en 2019.*

*La DIR Centre Est indique qu'une coopération solide s'est installée avec le PTF Centre-Est autour de :*

- La préparation des formations en prenant en compte les cahiers des charges et les besoins des professionnels des territoires ;
- La mutualisation des ressources dont l'intervention des RLC des DIR et en DT en formation
- La co-construction des actions de formation « Ma France, parlons-en »



- *Un travail autour de mise en œuvre de formation en réactivité sur site a été lancé.*

Enfin, les RLC DIR et DT ont été sollicités par les différents PTF pour la conception des contenus et pour l'animation des formations module 2.

D'une façon générale, les PTF sont présents, via les DPTF ou les formateurs, dans les instances de concertation (Commissions territoriales et régionales de formation), et sont en lien réguliers avec les Conseillers Technique Formation, et les Référents Laïcité et Citoyenneté des DT et des DIR. Néanmoins, selon les inter régions, cette collaboration est plus ou moins encouragée et le lien RLC / PTF n'est pas toujours efficient. Or, l'enjeu commun à tous reste la montée en compétence des agents, tout particulièrement sur un sujet comme la radicalisation qui mobilise l'ensemble de l'institution.

#### **4. Les actions de sensibilisation mises en place par les RLC à destination des professionnels**

- **La formation VRL**

Concernant les actions de sensibilisation, l'année 2019 a été particulièrement marquée par le déploiement de la formation « Valeurs de la république et laïcité ». Cette formation VRL d'une durée de 2 jours s'avère un outil très pertinent et intéressant pour aborder sereinement la question de la laïcité qui fait encore trop souvent débat et génère des tensions et incompréhensions faute d'une maîtrise du sujet. Les contrôles et inspections réalisés en 2019 attestent de ce besoin de formation et de professionnalisation des personnels éducatifs et des cadres à la laïcité. Certaines DIR sont particulièrement proactives dans la déclinaison de cette formation :

*Sur la DIR Sud Est, dans les Alpes Maritimes, la RLC a organisé deux sessions de formations ouvertes aux éducateurs, secrétaires et PT. La RLC du Var a animé deux sessions de formation en janvier et en novembre 2019. De même dans les Bouches du Rhône, 4 sessions ont eu lieu au dernier trimestre pour 54 professionnels (PJJ et partenaires). La session menée à l'EPM a été ouverte à l'Administration Pénitentiaire et a été plébiscitée. Dans le Vaucluse, deux sessions ont été menée par la RLC en janvier et novembre 2019.*

*Sur la DIR Sud, la RLC Tarn et Garonne/Lot/Gers s'est particulièrement saisie de cette formation et a animé 6 sessions en 2019 (une à destination des professionnels de l'EN, 4 pour les professionnels de la PJJ en co-animation*

*avec une formatrice du PTF Sud, et une pour l'ensemble des personnels du SPIP 82 dans le cadre du partenariat DIRPJJ Sud / DISP Occitanie).*

*Sur la DIR Centre-Est, une offre de formation, à partir du kit VRL mise en œuvre par un binôme de RLC a été proposé fin 2019 aux directeurs territoriaux pour former l'ensemble des agents du secteur public comme les personnels du SAH exclusif.*

*Sur la DT Nord, 9 professionnels ont bénéficié de la formation VRL au cours du premier semestre 2019 dans le cadre d'une formation conjointe animée par le conseil départemental du Nord et la DTPJJ du Nord.*

*En 2019, les RLC Yonne-Nièvre et Touraine Berry ont travaillé avec les partenaires locaux*

*afin de mettre en œuvre les formations VRL. Cette recherche de partenariat s'est concrétisée dans l'Yonne par la réalisation d'une formation VRL par le RLC en co-animation avec un formateur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations. Cette formation prévue fin 2019 a été repoussée et a été réalisée début 2020. Le groupe de stagiaires était composé de 15 professionnels dont 5 de la PJJ.*

*En Moselle, 12 journées de formation ont été organisées sur le territoire auprès des*

*professionnels. Ces formations ont réuni plus de 100 professionnels. Le bilan global est très satisfaisant : les professionnels ont pris conscience au cours des échanges de leur méconnaissance effective des textes et de leur mise en œuvre. Cette formation permet d'évacuer beaucoup de confusion. Les participants ont développé une finesse d'analyse leur permettant d'identifier des situations qu'auparavant ils n'auraient pas su décrypter. De plus, la diversité des participants a permis une ouverture et des partages d'expériences enrichissants.*

**Préconisation : Le déploiement de la formation VRL sur l'ensemble du territoire doit se poursuivre pour l'année 2020-2021.**

- **La mise en place de différentes actions de sensibilisation**

Les RLC impulsent toujours différentes actions de sensibilisation. On note que parmi les actions déployées en 2019, nombreuses sont celles qui ont été déployées par site :

*Dans le cadre de la convention avec l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix, une demi-journée de formation a été mise en place par la RLC Basse-Normandie et l'Institut auprès de l'UEHD de Caen (4 familles d'accueil, un éducateur et la psychologue) sur l'utilisation d'outils facilitant le décryptage de l'actualité et la vérification des informations.*

*Impulsée par la DT Marne-Ardenne et construite avec l'ENPJJ (RLC ENPJJ, PTF) et la DIR (RLC DIR), une formation s'est déployée sur 4 journées pour les professionnels du CEF de Sainte Menehould. Le CEF ayant une place*

*dédiée pour une mineure AMT, la formation visait le développement d'une culture commune de travail, dans l'accompagnement, au quotidien, des mineurs en voie de radicalisation ou radicalisés. 9 participants sur chaque journée.*

*Sur la DT Tarn-Aveyron, en partenariat avec le SPIP du Tarn, huit interventions portant sur la radicalisation ont été proposées à l'ensemble des agents de l'EPM de Lavaur (animation RLC DT Tarn-Aveyron et binôme de soutien du SPIP dans le cadre du protocole de coopération).*

**Préconisation : Développer des formations sur site en fonction des besoins spécifiques de chaque établissement et service notamment dans le cadre de la prise en charge de mineurs poursuivis pour AMT.**

## 5. Les perspectives de formation

- **Nouvelles thématiques à mettre en travail**

De nouveaux besoins émergent, notamment :

- Apporter des clés de compréhension sur la question du fait religieux dans la prise en charge éducative (formation, création d'outils, recensement de partenaires, etc.)
- Travailler la question de la radicalisation dans les écrits professionnels. En effet, les RLC constatent que les écrits des professionnels se focalisent sur le mineur sans nécessairement proposer des pistes de réflexion sur les faits reprochés ni la problématique de radicalisation
- Soutenir les professionnels en charge d'AEMO réalisées dans un contexte de RDZ.

Certains PTF ont déjà prévu de développer des formations sur ces nouvelles thématiques ou de modifier l'angle pédagogique proposé :

- Faits religieux, laïcité, neutralité : quelle posture éducative ? (PTF Lyon)
- Education à la citoyenneté envisagée sous l'angle du développement de l'esprit critique (PTF Dijon et PTF Marseille) ou sous celui de l'engagement social et politique (PTF IDF) ou encore sous celui de l'expression (PTF Nancy)
- Ethique et déontologie dans la posture professionnelle (PTF Roubaix)
- Analyse des pratiques et GEASE<sup>4</sup> (PTF Toulouse)

- **Mise en place d'un troisième volet formatif sur la radicalisation**

Le rapport de l'Inspection générale de la Justice relative à la prise en charge d'un mineur AMT présente des préconisations en termes de formation. Aussi, l'ENPJJ est associée au groupe de travail mis en place par la MNVI pour formaliser un module de formation qui se déclinera sous deux principales formes : une formation en plénière à destination d'un public large et initié et une formation sur site. L'intervention au local sera mise en place à partir de chaque PTF, auprès des établissements concernés par la prise en charge d'un mineur AMT.

3 axes vont constituer ces journées :

JOUR 1 Axe 1 : Education aux faits religieux avec notamment des contenus sur la place du religieux dans le processus adolescent, la fonction du religieux à l'adolescence et la pédagogie du fait religieux

JOUR 2 Axe 2 : « Quand les réseaux terroristes et filières radicales instrumentalisent la religion » avec l'équipe de Mme RUDLOFF Chef du Département en charge de la lutte contre le terrorisme et atteinte à la Sécurité de l'Etat, crime contre l'humanité et crime de guerre à la Cour d'Appel de Paris sur « Les aspects juridiques du terrorisme et de la radicalisation violente », Ariel PLANEIX sur Approche anthropologique de la radicalisation (mineurs, femmes) » et Antoine BARTHE sur « Filières et fonctionnement sur le territoire national ».

---

<sup>4</sup> Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Educatives (outil à l'analyse de pratiques)

JOUR 3 Axe 3 : La prise en charge éducative des mineurs AMT et en risque de radicalisation violente : entre vigilance et prévention du risque. Avec notamment des interventions accès sur des retours d'expérience et sur la question des ressources à étayer pour prévenir et évaluer la dangerosité (comment échanger avec RT ? Travail sur l'acte, quels sont les points de vigilance ? Les signaux d'alerte ? Etc.).

Les propositions de travail seront soumises aux RLC pour finaliser le projet.

## **VII – Recherche**

La recherche pilotée par le docteur Bronsard, pédopsychiatrie, sur la « prévalence, empathie et suicidalité chez les adolescents radicalisés confiés à la PJJ », qui a démarré en janvier 2018, a été finalisée en 2019. Le rapport final sera présenté lors de la formation annuelle des RLC de 2020.

Fabien Carrié, chercheur rattaché à l'université catholique de Louvain, a lancé une recherche intitulée « Des affaires de famille : Analyse comparée des familles de retour de zone d'opérations de groupements terroristes prises en charge par la justice belge et française ». Cette étude a notamment pour finalité de mieux comprendre les logiques et les facteurs déterminants endogènes ou exogènes qui conduisent à cet engagement radical y compris au risque de mises en danger de ses enfants. L'étude tentera également d'éclairer les articulations entre les nombreux services et institutions qui interviennent autour de ces situations et sur les liens entre ces derniers et les familles.

La DIR Grand Nord a poursuivi son projet de recherche entamé depuis 2 ans. Pour rappel, le collège de direction interrégional avait décidé de conduire une recherche en capitalisation d'expériences concernant les pratiques professionnelles en œuvre en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation. Cette démarche projet, accompagnée par un universitaire, doit permettre de repérer les jeunes concernés, les problématiques ainsi que les modalités d'accompagnement à l'œuvre. A cet effet, les RLC ont entamé en 2018 une série de 40 entretiens avec des professionnels cadres et non cadres de terrain répartis sur l'ensemble du ressort de la DIR Grand Nord.

L'analyse des entretiens avec le soutien d'un chercheur de l'ENPJJ, ont mis en évidence des premiers résultats :

- Si le public n'est pas considéré comme spécifique par certains intervenants, il apparaît très largement qu'il y a une spécificité dans le pilotage institutionnel de cette politique.
- Les équipes n'utilisent pas suffisamment la recherche sur les mineurs radicalisés conduite par Laurent Bonelli et Fabien Carrié.
- Par ailleurs, ce premier travail souligne le rôle joué par la formation dans la montée en compétence des agents.

Parallèlement, l'ENPJJ mène une action recherche « Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme chez les acteurs socio-éducatifs : outils d'évaluation et pratiques professionnelles d'accompagnement des jeunes » avec un chercheur anthropologue missionné par l'ENPJJ. Ce dernier a pris contact avec différents services en 2019. Cette recherche porte sur la question de la radicalisation, d'identités et de postures professionnelles et a pour objectif de créer un référentiel théorique et pratique regroupant des outils construits par et pour les professionnels avec l'aide du chercheur.

## **VIII - Bilan de la consommation de l'enveloppe budgétaire dans le cadre du PLAT**

Au titre de l'année 2019, les crédits HT2 consacrés aux actions de lutte contre le terrorisme et la radicalisation s'élèvent à 6,8 M€ en CP.

- **PLAT 1**

Les dépenses relatives au premier volet du plan de lutte antiterrorisme (PLAT 1) s'élèvent à 1M€. Elles recouvrent :

- les formations dispensées par l'ENPJJ dédiées à la prévention de la radicalisation à destination des professionnels du secteur public et les dépenses liées aux frais de déplacement et de stages : 0,77 M€ (au 31 décembre 2019, 11 625 agents ont pu bénéficier d'une formation) ;
- la mise en œuvre d'actions de citoyenneté et de laïcité financées à hauteur de 0,23 M€ sur 0,55 M€ de projets validés pour l'année 2019.

Le décalage entre l'élaboration des projets, leur validation par la MNVI et leur réalisation explique l'écart constaté. Ces actions ont pour but de susciter la réflexion et le développement de l'esprit critique, de sensibiliser des mineurs à une conception de la société basée sur les valeurs de respect, de soi comme des autres, de solidarité et de tolérance (Visites des sites mémoriaux, formation des jeunes aux multimédias, etc.).

- **PLAT 2**

Les dépenses dédiées au second volet du plan de lutte antiterrorisme (PLAT 2) s'élèvent à 2,40 M€ et regroupent les dépenses :

- de fonctionnement liées à l'accompagnement des équipes dans les structures (centres éducatifs renforcés (CER), centres éducatifs fermés (CEF), unités éducatives d'hébergement diversifié (UEHD), détention (établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) et quartiers mineurs (QM) : 0,90 M€ ;
- pour les actions éducatives (camps et séjours) en unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) : 1,34 M€ ;

- pour la sécurité des locaux (gardiennage) de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) : 0,16 M€.

- **PART**

Les dépenses dédiées au plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) s'élèvent à 3,35 M€ et regroupent les dépenses :

- de fonctionnement liées à l'accompagnement d'équipes dans les établissements et structures (mise en place d'instances d'accompagnement d'équipes et de dispositifs interrégionaux de soutien et d'appui aux professionnels qui visent à aider les équipes éducatives dans la prise en charge des mineurs, ainsi que les professionnels dans leurs pratiques, y compris par des interventions extérieures) : 0,72 M€ ;
- de prise en charge des mineurs radicalisés de deux structures associatives en Île-de-France (AEPC DASI Concorde Télémlythe et l'ADSEA 77 – DAIS – DRECS Combs-la-Ville) à hauteur de 2,63 M€.

Au titre de l'exercice 2019, les moyens alloués en emplois et titre 2 se répartissent comme suit :

- en moyenne sur l'année une consommation de 365 ETPT au titre différents plans ;
- une consommation en masse salariale estimée à 14,7 M€ hors CAS pensions.

## Conclusion et perspectives de travail pour 2020

Suite à l'inspection AMT, il s'agira en 2020 de finaliser les travaux du groupe de travail dédié et notamment de :

- Recentrer les RLC sur le cœur de leur mission : l'accompagnement des mineurs radicalisés ou en risque de radicalisation
- Développer le recours à des formations sur sites dans le cadre du suivi d'un mineur poursuivi pour AMT afin que les professionnels montent en compétences de manière plus spécifique et que la coordination entre les différents acteurs soit davantage opérante
- Travailler sur la dangerosité et la dissimulation potentielle de mineurs poursuivis pour AMT et s'assurer du maintien permanent de la vigilance des professionnels sur ces situations
- Mettre au travail la question du fait religieux dans les prises en charge
- Veiller à ne pas banaliser les prises en charge des mineurs radicalisés ou en risque de radicalisation.

Il s'agira également en 2020 de :

- Développer des projets de qualité dans le cadre du PLAT avec la diffusion fin 2020 de la note stratégique nationale concernant la radicalisation et la citoyenneté
- Poursuivre les formations « retour de zone » face la multiplication des retours
- Déployer les orientations relatives à la laïcité et la neutralité auprès de l'ensemble des établissements et services dans un souci de concertation et de travail en commun avec le SAH
- Travailler la thématique de la radicalisation dans la fonction publique suite rapport parlementaire sur « les services publics face à la radicalisation » de Mrs Eric DIARD et Eric POULLIAT. Ce sujet sera à décliner en lien MNVI / SDRHRS.
- Consolider le travail avec l'administration pénitentiaire dans le cadre de la diffusion de la nouvelle note commune à venir

Afin de mettre en travail tous ces points et prendre en compte les évolutions de la mission, l'année 2020 verra la publication de la nouvelle note relative au cadre d'intervention des RLC, laquelle fera l'objet d'un travail d'accompagnement auprès de chaque DIR.